

“Des pratiques et des moyens permettant la conciliation entre parentalité et engagement politique”

Résumé

Cette motion vise à systématiser la proposition de prise en charge de la garde d'enfants lors des temps militants, afin de garantir une égalité réelle d'engagement et une représentation plus juste des parents et des personnes ayant la responsabilité d'enfants dans notre mouvement. Il est temps de rendre l'engagement compatible avec la vie familiale et de bâtir véritablement un parti inclusif, solidaire et en cohérence avec nos valeurs féministes, écologistes et sociales.

Exposé des motifs

Notre mouvement revendique une écologie sociale, féministe et inclusive. Pourtant, dans nos fonctionnements internes, une catégorie de militant·e·s reste trop souvent invisibilisée : **les parents, les personnes ayant la responsabilité d'enfant (tuteur·rice légal·e, frère/sœur, etc.) et tout particulièrement les mères seules.**

En France, une famille sur quatre est monoparentale, et leur nombre ne cesse d'augmenter. **Parmi les personnes à la tête de ces familles, 82% sont des femmes.**

Aujourd'hui, notre parti compte 60% de membres hommes et 40% de femmes. Pour que notre parti reflète la société et fasse une vraie place à toutes et tous, nous devons transformer nos pratiques.

Parmi les objectifs du processus de refondation des écologistes figurait la volonté de faire des Écologistes un mouvement accueillant. En 2022, la motion « Parents et militant·e·s » adoptée lors du Congrès a posé les bases d'une réflexion essentielle : celle de la conciliation entre vie familiale et engagement militant. Cette motion a permis la création d'un groupe de travail, proposé un congé parental militant, évoqué des accueils solidaires, et ouvert des pistes concrètes. **Pourtant, trois ans plus tard, les obstacles structurels n'ont pas disparu.**

Les réunions tardives, les week-ends de travail militant, les temps de formation ou de débat, les congrès nationaux sont autant de moments nécessaires à la vie démocratique du parti... et autant d'obstacles pour celles et ceux qui, simultanément, prennent soin d'un·e ou plusieurs enfants. Ce déséquilibre crée une inégalité structurelle d'accès aux responsabilités et freine la diversité des profils militants, notamment des femmes et des parents de jeunes enfants. **Trop de parents, notamment les mères, sont en effet contraint·e·s de renoncer à des candidatures, à des responsabilités internes ou à des engagements pérennes pour des raisons logistiques ou économiques.** Ces empêchements ne sont pas individuels. Ils révèlent un dysfonctionnement structurel et une forme d'invisibilisation systémique des parents dans notre organisation.

Certaines initiatives locales ont prouvé que des dispositifs de garde étaient possibles, appréciés et efficaces comme le « forfait de garde » au sein des Écologistes à Paris, ou lors des événements locaux type fête de l'écologie d'un département ou d'une région. **Pourtant, leur absence de systématisation ou de financement national reproduit des inégalités territoriales et renvoie à la seule bonne volonté des groupes locaux.** Il est temps de reconnaître pleinement le temps parental comme un enjeu politique central.

Or, dans de nombreuses régions et/ou départements avec un faible nombre d'adhérent·es, ce n'est pas la volonté qui manque, mais les moyens. La précarité budgétaire de certaines structures locales empêche concrètement la mise en place de ces

solutions, pourtant indispensables. Cela implique une réponse à l'échelle du parti et des régions qui, quelle que soit leur trésorerie, de bénéficier de dispositifs de garde pour permettre aux militant·e·s de militer au sein de notre parti.

La parentalité ne doit plus être un frein à l'engagement. Il ne peut y avoir de démocratie écologique sans égalité réelle dans la capacité à y participer. Nous devons agir pour lever les freins logistiques, matériels et psychologiques que l'absence de prise en charge de la garde génère.

Rendre systématique la possibilité d'un accueil des enfants lors des événements et temps de démocratie interne du parti, c'est donner corps à nos discours. **C'est construire un parti qui inclut les enfants, qui reconnaît leur place dans la vie sociale et politique, sans culpabiliser ni isoler les parents et les personnes ayant la responsabilité d'enfants.**

MOTION

Le Conseil fédéral décide :

- **D'intégrer systématiquement la question de l'animation d'enfants dans la préparation des événements et temps de démocratie nationaux (Conseil fédéral, congrès, formations, université d'été, etc.) ;**
- **De rendre obligatoire la question « Avez-vous besoin d'une solution d'animation d'enfants ? » dans les formulaires d'inscription aux événements nationaux qui offriront un accueil collectif ;**
- **D'inciter toutes les instances nationales et locales à réfléchir à l'organisation des réunions pour tenir compte des contraintes des parents : annoncer suffisamment à l'avance les réunions pour permettre d'anticiper l'organisation, permettre de réagir avant ou après la réunion, adapter les horaires des réunions pour tenir compte des contraintes des parents, en limitant les horaires incompatibles avec l'organisation familiale notamment le créneau 17h30-20h en semaine, correspondant au temps de la sortie d'école/périscolaire jusqu'au coucher des enfants ;**
- **D'intégrer dans la formation des responsables locaux et organisateur·ices d'événements une sensibilisation aux enjeux de l'inclusion parentale, et de généraliser la diffusion d'un guide pratique de l'organisation militante family-friendly, basé sur les retours du groupe de travail Parents et militant·e·s ;**
- **De poursuivre l'offre d'une solution d'animation collective des enfants de 6 à 12 ans lors des journées d'été ;**
- **De proposer dès 2027 une solution d'animation collective des enfants de 6 à 12 ans lors du congrès et du Conseil Fédéral, pour autant que le budget nécessaire soit voté et qu'un nombre suffisant d'enfants s'y inscrive ;**
- **D'étudier la soutenabilité financière et les modalités d'éventuelles autres formes de garde d'enfants pour les membres des Écologistes disposant d'un mandat interne national et convoqué·e·s à une réunion d'instance nationale. Cette étude devra notamment estimer les besoins, les coûts (encadrement budgétaire) mais aussi les modalités de remboursement en prenant notamment en compte le fait que les frais de gardes d'enfants sont partiellement déductibles des impôts.**

Pour : 79 ; Blanc : 6 ; Contre : 3

Adoptée avec 96,34 % des exprimés et 89,77 % des votant·e·s

Annexe
Budget

BUDGET PRÉVISIONNEL ANNUEL FRAIS DE GARDE	21 400 €	soit	0,7 %	du budget 2024
BUDGET 2024 - Produits	3 210 000 €			
BUDGET 2024 - Charges courantes	3 130 000 €			
Événements nationaux - garderie sur place	8 300 €			
Taux journalier animateur·ice (brut) / animation avec thématique	450 €			
Marge matériel d'animation	15%			
Nombre d'animateur·ices	2			
JDE (3 jours)	3 105 €			
URE (3 jours)	3 105 €			
Rencontres écologie antiraciste (2 jours)	2 070 €			
Autres ?	0 €			
Événements nationaux - CF (remboursement frais de garde)	12 100 €			
Nombre CF annuel	4			
Nombre votant·e·s CF	120			
Nombre binômes co-resp. commissions	47			
Part de parent·e·s enfants de 6 à 12 ans	20%	Sondage parentalité CF - Google Forms		
Moyenne d'enfant par parent	1,5			
Tarif journalier garde domicile	120 €	Hypothèse : le dimanche les personnes concernées trouveront une alternative à la garde rémunérée		
Crédit d'impôt - uniquement emploi à domicile pour enfant > 6 ans	50%			
Événements nationaux - Formations présentiel (remboursement frais de garde)	1 000 €			

Militant·e·s convoqué·e·s à des formations / événements nationaux hors CF	50	par an		
Part de parent·e·s enfants de 6 à 12 ans	20%			
Moyenne d'enfant par parent	1,5			
Tarif journalier garde domicile	120 €			
Crédit d'impôt - uniquement emploi à domicile pour enfant > 6 ans	50%			

Ressources

Crédit d'impôt **jeunes enfants de moins de 6 ans** : 50% dans la limite de 1750€ par enfant (garde domicile extérieur) 1500€ par enfant (garde à domicile)

[Statut de l'élu : remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus locaux | Maison des Communes de la Vendée](#)

[Déductions liées à la famille](#)

impots.gouv.fr

[Comment bénéficier du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile ? |](#)

impots.gouv.fr

Pendant que vous profitez pleinement de nos ateliers, vos enfants (de 4 à 9 ans) vivent leurs propres aventures dans un espace ludique, gratuit et entièrement dédié à la créativité. Au programme: activités manuelles, jeux de mimes, histoires avec marionnettes et une foule d'animations pour éveiller leur imagination. Nombre de places limité à 24 enfants - pensez à réserver en avance. © Horaires d'ouverture : de 9h à 18h Pause déjeuner obligatoire: les enfants doivent être récupérés entre 12h et 13h.